



Durée de validité d un faute grave.

Par Tatioetugo

En 91. Ma fille a subi des attouchements qui se sont vérifiés par les aveux du grand père 10 ans plus tard. À l époque j ai dénoncé les faits auprès d un procureur qui a classé l affaire sans suite pour motif que je cherchais à me me venger du divorce que je subissais mon ex mari m ayant abandonnée avec 4 tout petit. En racontant l histoire à un de mes enfants, je me suis rappelée une assistante sociale qui était venue bien avant qu on parle de divorce et qui était informée de ce qui s était passé avec le grand père or celle ci n a pas fait de signalement et à cause d elle , moi, la mère on m a traitée de menteuse.

Je veux savoir si je peux porter plainte contre cette femme pour ne pas avoir fait son travail. C était il y a 21 ans. Je suis encore très bouleversée par tout ça d autant que j en paye encore la note salée avec mes 2 filles aînées. Je précise que le vieux salop s est pendu et a reconnu les faits dans une lettre

Merci de votre réponse.